



Compte-rendu de la réunion de conseil du 28 février 2022

Etaient présents : Sylvie CHRÉTIEN, Alexandre FARQUE, Christophe ROELLINGER, Éric WEISS, Andréa GIL, Marie DE VLEESCHOUWER

Visiteurs : Madame FINANCE et Madame ABAIDIA

Début de séance : 20 h 30

Secrétaire : Marie DE VLEESCHOUWER

Fin de séance : 22 h 30

La conseillère suppléante au maire démissionnaire a demandé à Andrea s'il y avait des candidatures suite aux nombreuses visites pour la location de l'appartement communal :

Andrea nous présente les 2 candidatures déposées en mairie, le choix final validé à l'unanimité est M. PELLIER Elie.

Andrea se charge de contacter ce monsieur et de programmer l'état des lieux d'entrée.

La conseillère suppléante au maire démissionnaire nous lit le compte rendu de la réunion du 15 décembre. Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Indemnité de la conseillère municipale suppléante :

La conseillère municipale suppléante pour le maire empêché indique qu'elle souhaite une indemnité pour la période allant du 22 janvier au 15 mai 2022 correspondant à 1 mois d'indemnité d'adjoint. Ceci correspond à 2.6% de l'indice terminal de la fonction publique. Cette proposition est soumise aux conseillers

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».



2. PLUI

Afin de respecter les lois et en particulier la loi climat et résilience pour la mise en place du PLUI, la commune s'est vu octroyée par la CCVS 1,3 ha d'étalement possible du village. Cependant le village possède aujourd'hui 1,7 ha de dents creuses (espace non construit au sein du village) ce qui signifie que nous devons rendre 40 ares constructibles, inconstructibles.

Après discussion avec l'ensemble de l'équipe, nous décidons de supprimer la zone partiellement inondable, anciennement projet du maire démissionnaire, afin de pouvoir récupérer une partie de zone agricole en zone constructible.

Voici le plan avant avis du conseil.

On y voit deux zones humides. La zone AU sera sortie de la zone U (environ 52 ares) ainsi qu'une partie de la parcelle 137 (environ 31 ares).

Total sorti de la zone U de 83 ares

Voici le plan qui intègre les modifications votées par le conseil.

On y voit deux zones humides de sorties du secteur U.

Le conseil propose de rendre constructible la parcelle 152 ainsi qu'une partie de la zone Ah, parcelle communale afin que la commune puisse disposer d'une réserve foncière permettant le développement du village.

Total remis dans la zone U, la parcelle 152 (10 ares), la parcelle 165 (8 ares) et dans une zone AU (25 ares) pour un total de 43 ares.



La limite constructible sera revue lors de la révision du PLUI en 2030 afin d'y intégrer les nouvelles restrictions.

-  Zone U
-  Zone Humide
-  Zone réintégrée à la zone U
-  Zone supprimée de la zone U



Le nouveau tracé du plan a été validé à l'unanimité par le conseil et sera présenté à la réunion du PLUI du 12 mars.

3. TDE 90 reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Le conseil approuve à l'unanimité le reversement, de 33% de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par TDE 90 sur le territoire de la commune selon les modalités de versement arrêtées par le comité de TDE 90.

4. Imputation compte 623

Le conseil doit délibérer sur les dépenses imputées à ce compte : Noël des enfants, Saint Nicolas, colis des aînés, bouquets de mariage...

Résultat du vote : 6 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

5. Place de parking au 12 rue de l'Eglise

L'arrêté sera à publier et à afficher dès la mise en place de la signalétique.

Il a été dit que le conseil prendra contact avec M.WEISS afin d'expliquer que le conseil ne souhaite pas accorder les 2 places de stationnement promises par le maire démissionnaire sur la place de l'ancienne mairie. Ce rendez-vous devra être pris dans les meilleurs délais afin qu'il puisse intégrer cette information dans ses travaux.

Est validé à l'unanimité l'achat de panneaux pour la rue sous la ville.

6. Présentation du Budget 2021- prévision 2022

Le conseil a pris connaissance des tableaux. Ils devront être complétés afin de pouvoir prévoir une date de validation du budget.

7. ONF

Présentation d'un devis et d'un bon de commande pour validation du programme d'action sur nos bois.

Il n'y a pas de coupe de prévu pour 2022, uniquement les travaux sylvicoles seront réalisés. La remise en peinture des limites de propriété de la forêt communale sur Leval sera réalisée par la commission bois.

8. Questions diverses

Conseil municipal et votes : nous ferons une liste avec les 5 personnes choisies, les autres candidatures devront faire la démarche auprès de la préfecture. Voir avec la préfecture les documents à compléter afin de pouvoir déposer la liste.



Tenu du bureau de vote des présidentielles : Marie De Vleeschouwer, ne possédant pas la nationalité française sera exclue du bureau de vote. Les autres conseillers s'organiseront avec la population afin que le bureau de vote soit tenu durant toute la journée de 8h à 19h.

Location de l'ancienne mairie : l'ensemble du conseil se met d'accord sur un loyer à 400€ pour un bail commercial.

Le conseil demande à Madame FINANCE et Madame ABAIDIA si elles ont des questions. Madame FINANCE pose une question sur le PLUI puis elles se retirent.